



Problème pour résiliation contrat d'assu suite à un décès

Par Ivory, le 25/08/2010 à 23:12

Bonjour,

Je me permets de venir vous exposer mon problème en espérant pouvoir trouver une réponse.

Je m'explique, j'ai perdu mon père au mois de décembre 2009 et j'ai ensuite fait tous les papiers en rapport avec la succession.

J'ai contacté l'agent d'assurances de mon père afin de résilier les assurances habitation et automobile et si besoin qu'il voit avec le notaire mandater pour la succession.

Pour cela j'ai envoyé une lettre avec un certificat de décès et lorsque je les ai appelés pour savoir ce que je devais faire ils m'ont dit qu'il fallait que je garde les contrats jusqu'à leur échéances et que je ne pouvais pas passer de tout risque à une assurance au tiers ou juste une RC. Et qu'à échéance le nécessaire serait fait chose qui n'a pas été faite car j'ai reçu une lettre de rappel de mon assureur et lorsque j'ai appelé la compagnie d'assurance qui travaille avec l'agent celle-ci m'a dit qu'il n'avait pas été informé du décès de mon père et que je devais payer au prorata (soit 2 mois après la date d'échéance) l'assurance car eux ne peuvent rien faire.

Ma question est donc ai-je un recours auprès de mon assureur? (en sachant que je ne savais pas que la voiture était assurée et ne l'ai donc pas utilisée et de plus je n'ai pas reçu de vignettes et d'attestation).

Je pense que je peux aussi être fautif de conserver un contrat au nom de mon père (incluant donc 50% de bonus) alors que la succession est maintenant close et cela pourrait s'apparenter à une usurpation d'identité car je peux bénéficier d'avantages alors qu'il n'est plus

la.

J'espère avoir été clair et désolé pour la longueur de mon message mais je suis un peu perdu et étant jeune et étudiant je ne veux pas que l'on profite de mon manque de connaissances sur le sujet pour me faire payer un max.

Par avance merci à tous

Arnaud

Par **Ivory**, le **31/08/2010** à **08:57**

Un petit up pour plus de visibilité et pour trouver une réponse